



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE AVEC DES COLLEGIENS DANS LE CADRE DU PROJET ADOLIRE PAR AUDREY FAULOT LE MARDI 28 MARS 2023 A 18H A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE

**DÉCISION N° DM-23-086
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

CONSIDÉRANT la proposition d'Audrey FAULOT, en sa qualité d'auteure, domiciliée au 3 Avenue Raymond Aron – 92160 ANTONY, de rencontrer des collégiens dans le cadre du projet Adolire le mardi 28 mars 2023 à 18h à la Médiathèque Cœur de Ville ;

D É C I D E

DE SIGNER avec d'Audrey FAULOT, en sa qualité d'auteure, domiciliée au 3 Avenue Raymond Aron – 92160 ANTONY, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une rencontre avec des collégiens dans le cadre du projet Adolire, le mardi 28 mars 2023 à 18h à la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à cent quarante-quatre euros (144,00 € TTC) l'intervention ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230210-lmc1H10494H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/02/2023 Date de Publication : 10/02/2023
--